

S. S. 267-47

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. MILLIÈS-LACROIX et plusieurs de ses collègues, portant modification des articles 58, 59, 60, 61 et 62, de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux (Titre V: Du budget et des comptes du département). (N^{os} 279 et 296, année 1906.)

(Nommée le 29 juin 1906.)

MM.

1^{er} BUREAU : BELHOMME.

2^e — DELLESTABLE.

3^e — Léonce DE SAL.

4^e — GENET.

5^e — BASIRE.

6^e — GOURJU.

7^e — DAUMY.

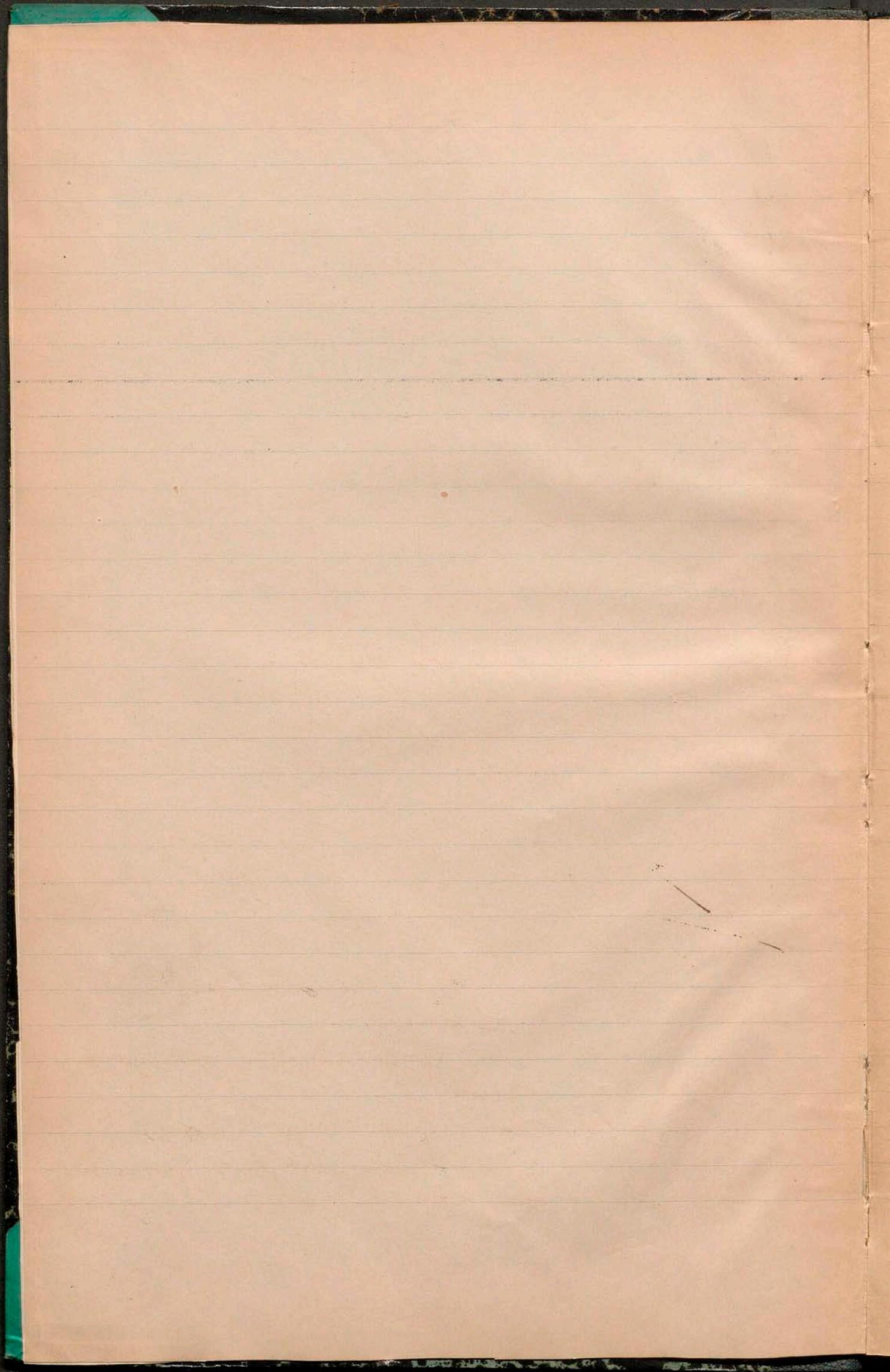
8^e — MILLIÈS-LACROIX.

9^e — ^{gouvenant} Antoine PERRIER.

Secrétaire

Rapporteur

Président



1

Séance du 3 juillet 1906

Sont élus : Président, M. Antoine Perrier
Secrétaire, M. Dellestable.
Rapporteur M. Millier - Lacroix

La Commission est unanimement favorable au projet de loi et charge son lauréat et le rapporteur de s'entendre avec le Gouvernement pour l'approbation et l'extension de la proposition, le cas échéant.

Le secrétaire,

M. Dellestable

Le président,

A. Perrier

Séance du 17 Mars 1906.

Président M. A. Perrier

Secrétaire M. J. Basire

Nomination d'un rapporteur pour
remplacer M. Millier - Lacroix

M. Gourju est nommé rapporteur

Le secrétaire

J. Basire

Le président

A. Perrier

Séance du 6 Décembre 1906

Président : M. Perrier

Secrétaire provisoire : M. Gourju, rapporteur, en remplacement
du titulaire empêché.

M. Gourju est autorisé à déposer le rapport à la séance de ce
jour. Mais, vu l'importance de la question, il est convenu que
chacun des commissaires reçoive un exemplaire de ce rapport à

C'est d'épreuve et qu'un exemplaire en sera également
adressé au rapporteur primitif, M. Millès-Lacroix, auteur
principal de la proposition.

Si quelqu'un des membres avait des observations à faire
ou des changements à demander, la Commission serait convoquée
pour en délibérer. Dans le cas contraire, le rapport sera
distribué au Sénat dans son état actuel.

Le Président

Le Secrétaire

J. P. Durand

A. Gougeon